Le Monde
19 mai 2008
N° 595
LA LETTRE DE L'ÉDUCATION
L'hebdomadaire des professionnels de l'éducation / vendu uniquement par abonnement : 89 € pour 36 numéros par an

Courrier arrivé le :
19 MAI 2008
CNED TOULOUSE
Direction

www.lalettredeleducation.fr

L'ACTUALITÉ

Xavier Darcos reporte à l'été la réforme du lycée

Annoncée comme l'un des principaux chantiers du printemps, la réforme du lycée se fait attendre. Xavier Darcos a fixé la date du 10 juillet pour faire ses premières annonces et lancer une mission d'exploration pendant les grandes vacances.

Xavier Darcos prend son temps. Le ministre de l'éducation nationale a ainsi reporté l'annonce de la réforme tant attendue du lycée de la fin mai *« au plus tard au 10 juillet »*. A cette date, le ministre de l'éducation nationale désignera une personnalité *« pas forcément de droite »*, dont la mission sera de mener à bien la réforme, pour application à la rentrée 2009. Avant d'engager le processus, Xavier Darcos tenait à désamorcer le mouvement lycéen sur les suppressions de postes dans l'éducation nationale : c'est chose faite depuis sa rencontre le 9 mai avec les organisations lycéennes (UNL, FIDL). Si Xavier Darcos hésite encore sur la stratégie à adopter, il a déjà tracé trois grands axes de débat *(voir* La Lettre *n° 590)* : le futur lycée, doté d'horaires allégés, laissera davantage les élèves travailler en autonomie. Les emplois du temps devraient ainsi alterner cours et *« moments d'étude »*, notamment en classe de terminale. Le ministre serait aussi séduit par l'idée de *« remplacer le redoublement par des compléments d'enseignement »*, en offrant *« systématiquement du soutien à ceux qui en ont besoin »*. Cette mesure permettrait une économie d'environ 12 500 postes, selon Philippe Meirieu, auteur d'un rapport sur la question en 1998 pour le ministre Claude Allègre. Enfin, il envisage un *« lycée à la carte »*, offrant une plus grande *« modularisation »* des parcours. Dans son projet, Xavier Darcos reprend nombre de propositions du rapport Meirieu de 1998, ce qui le place paradoxalement du côté des pédagogues, qu'il n'a cessé d'attaquer ces dernières semaines (réforme des programmes du primaire), et lui vaut les foudres de ses meilleurs soutiens de droite. *« On risque d'avoir une situation très étrange où Xavier Darcos va tenter de promouvoir une réforme où la gauche elle-même n'est pas passée du temps d'Allègre »*, analyse Philippe Meirieu. La manœuvre semble à haut risque pour le ministre, dont toutes les annonces risquent d'être lues comme un habillage des réductions budgétaires actuelles, et rend difficile son soutien par les syndicats, même les plus progressistes. En annonçant la mise en place d'un *« dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée »* dès la rentrée 2008, le ministre a lancé la phase test de son projet. Proposé dans les 200 lycées généraux et professionnels *« qui rencontrent les plus grandes difficultés »* (dont les 30 visés par le plan banlieues et ceux classés ambition-réussite), il s'agira d'*« un soutien personnalisé »* assuré par 1500 assistants d'éducation, des étudiants de master (2 000, selon les organisations lycéennes) et des enseignants rémunérés en heures supplémentaires.

LE POINT AVEC ...

Rémi Boyer*

« Il faudrait créer de vraies cellules de mobilité professionnelle pour les enseignants »

La mobilité professionnelle des enseignants fait l'objet de nombreuses discussions entre la réforme de la fonction publique et la réflexion sur l'évolution du métier d'enseignant... Le dispositif de seconde carrière existe pourtant déjà depuis 2003 pour favoriser cette mobilité. Quel bilan en faites-vous ?

Le dispositif seconde carrière a été une manière, par la loi sur les retraites de 2003, de faire accepter aux enseignants le principe de 40 années de cotisation au lieu de 37,5. Or, si celle-ci a été mise en place rapidement, la seconde carrière peine. L'an dernier, sur les cinquante postes mis à disposition par d'autres administrations, seulement cinq ont été pourvus par des enseignants. Cette année, une quarantaine de postes sont offerts... Au regard des 300 000 enseignants potentiellement concernés par le dispositif *[ayant plus de 15 ans d'ancienneté]*, c'est peu.

Comment expliquez-vous cet échec ?

Je ne parlerais pas d'échec mais d'une méconnaissance aujourd'hui de la part des autres structures, publiques et aussi privées, de ce qu'est réellement le métier d'enseignant. La raison est simple, c'est que le ministère de l'éducation nationale ne dispose d'aucun référentiel détaillé du métier de professeur. Tant que le ministère ne disposera pas d'un tel outil, les compétences des ensei- ■■■

** **Rémi Boyer**, agrégé de géographie, est le président-fondateur de l'Association d'aide à la mobilité professionnelle, Aidoprofs.*

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Nicolas Sarkozy annonce une loi sur le service minimum à l'école

Un projet de loi instituant un service minimum d'accueil à l'école et imposant aux enseignants grévistes de se déclarer 48 heures à l'avance sera soumis au Parlement avant l'été, a annoncé Nicolas Sarkozy jeudi dernier. Le président de la République a fait cette annonce alors que plus de la moitié des enseignants du primaire étaient en grève le 15 mai contre la politique éducative de son gouvernement *(voir p. 3)*. Durant cette journée, seules 2 837 parmi les 22 500 communes disposant d'une école primaire avaient mis en place un « service minimum » d'accueil des en- ■■■

■■■ fants, comme le leur proposait le ministre de l'éducation nationale *(voir* La Lettre *n°594)*. Nicolas Sarkozy s'est défendu d'attaquer le droit de grève des enseignants du primaire. *« Je respecte le droit de grève, mais ces grèves posent un problème d'équité pour les parents qui travaillent et qui ne peuvent pas faire garder leurs enfants. Le service minimum fait donc partie du service public d'éducation »*, a tranché le président.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les inspecteurs d'académie restent sans consignes pour réaffecter les heures du samedi matin

Si elle est actée *(voir* La Lettre *n°585)*, la suppression du samedi matin ne va pas sans poser problèmes dans sa mise en œuvre prévue pour la rentrée prochaine. Le décret validant le dispositif et celui réorganisant le service enseignant ainsi que la circulaire d'application qui devait notamment préciser la répartition des 60 heures attribuées à des actions directes en dehors du temps de classe auprès des élèves *(voir* La Lettre *n°588)* n'ont toujours pas été publiés, se plaignent les syndicats signataires du relevé de conclusions. Ce *« grain de poussière technique »* est le signe pour le SNUipp (FSU) *« d'une impréparation inquiétante »*, alors que IA et IEN n'ont plus que quelques semaines pour arrêter et valider les organisations dans les écoles. *« En l'absence de texte officiel, certains inspecteurs d'académie essaient de prendre des libertés et de court-circuiter ce qui a été conclu dans le cadre du protocole – en ne prévoyant pas, par exemple, d'heures de préparation des 60 heures d'aide individualisée, ou en essayant d'harmoniser le dispositif sur tout le département alors qu'il relève du libre choix du conseil des maîtres de chaque école, ou encore en essayant de récupérer des heures pour la formation des P1-P2 »*, déplore Stéphanie Valmaggia, du SE-UNSA. Pour échapper à ces écueils, le SE comme le SNUipp proposent un accompagnement local des équipes.

LE POINT AVEC ... (SUITE)

■■■ gnants continueront à souffrir d'un manque de visibilité vis-à-vis de celles des autres fonctionnaires. De fait, pour les autres secteurs publics, l'enseignant ne sait qu'enseigner, point. Tout ce qu'il réalise à côté – le développement de projets pédagogiques, et donc l'animation d'une équipe, la gestion de conflits, sa réactivité, sa créativité, son esprit de synthèse ou encore sa qualité rédactionnelle et d'écoute – constitue autant de savoir-faire et de savoir-être totalement ignorés. L'idée de notre association *[Aidoprofs]* est ainsi de montrer que l'enseignant a des compétences transférables et de lui indiquer où les enseignants réussissent : l'édition, la documentation, l'animation, la communication, la direction de structures ou encore la création d'entreprise. Depuis notre création en juillet 2006, nous avons accueilli à distance près de 750 professeurs, réalisé plus de 300 pré-bilans de carrière, accompagné 30 projets, et 13 professeurs ont réussi à ce jour la mobilité souhaitée. De son côté, la MISECA (mission seconde carrière) du ministère compte moins de réussites, alors que vingt-six académies sont mobilisées...

Est-ce dû à un défaut de moyens ?

Effectivement, en 2008, le financement du dispositif seconde carrière manque, et ne représente qu'un demi-poste par académie. Clairement, ce dispositif ne constitue pas une priorité. Cela tient aussi à la méthode suivie par le ministère : les reconversions sont gérées aujourd'hui par les cellules de ressources humaines des rectorats, composées uniquement d'administratifs alors que des professeurs expérimentés seraient mieux à même de cerner les compétences de leurs collègues. En outre, ces services gèrent avant tout la difficulté et l'aide au retour en classe du professeur. Les enseignants qui s'adressent à eux ont donc l'impression d'avoir failli à leur mission, de « déranger ». Leur projet de mobilité est accueilli comme si c'était la dernière solution à prendre, après le congé maladie ou l'occupation thérapeutique. Il faudrait donc créer des cellules de mobilité professionnelle distinctes qui soient de véritables dispositifs d'anticipation et d'accompa- gnement au projet, quel qu'il soit. Car le public des élèves a changé et les enseignants de la nouvelle génération aussi : être professeur n'est plus aujourd'hui le métier d'une vie.

Le projet de loi sur la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique* (voir *La Lettre* n° 592) *peut-il faire évoluer la situation ?

Il s'agit d'un texte important, car il va véritablement déverrouiller la mobilité de carrière entre les trois fonctions publiques et permettre ainsi d'aller « voir ailleurs ». La création d'un pécule de départ, vécue par les syndicats comme une cassure du statut, est intéressante pour quelqu'un qui a enseigné longtemps ou pense s'être trompé de voie. Percevoir l'équivalent d'un an de salaire peut le décider à se lancer dans la création de son entreprise. Cette mesure ouvre de nouvelles perspectives, mais elle doit s'appliquer sur la base du volontariat. Le droit à l'intégration des détachés dans les quatre ans sur leur lieu de détachement est aussi très important. Cela multiplierait les opportunités de secondes carrières. Reste à savoir si l'Etat en aura les moyens. Enfin, le droit à un préavis de trois mois, contre lequel l'administration ne pourra plus s'opposer à la mobilité demandée par un agent, pourrait changer la donne. A un détail près : il exclut le cas « des nécessités de service » qui pourrait écarter les enseignants du dispositif, en raison du carcan que constitue le calendrier scolaire, puisque l'administration les empêche - en général - de quitter leurs élèves en cours d'année.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Loi LRU : plusieurs universités peinent à se doter d'un président

La bataille électorale est rude sur certains campus. Alors que la majorité des nouveaux conseils d'administration (CA) ont validé leur président (40 universités) ou élu un nouveau président (12 universités), une poignée d'universités peine encore à se mettre d'accord sur une personnalité. Ainsi, à Paris-X-Nanterre, l'absence de majorité claire aux élections du conseil d'administration a poussé trois candidats à se présenter, aucun n'obtenant la majorité des voix requises. Dans d'autres établissements comme Montpellier-II ou Clermont-II, c'est la validation du président en place qui est bloquée du fait du refus par le CA, tout juste élu, de la liste des personnalités qualifiées proposée par le président en place. C'est ainsi que Nadine Lavignotte, à la tête de Clermont-II, a choisi de démissionner début mai suite au double rejet de sa liste. Selon elle, *« le vote contre la liste des personnalités extérieures était un prétexte et une position de principe »*, notamment contre la loi LRU. Les élus les plus réticents à la réforme universitaire se sont en effet saisis de cette disposition pour préserver le poids qu'ils ont acquis dans les CA. L'arrivée de personnalités extérieures choisies par le président modifiant, selon eux, l'équilibre des forces apparu lors des élections. Pour Jean Fabbri, secrétaire général du Snesup (FSU) et opposant déclaré à la loi LRU, *« les blocages des personnalités extérieures ne se font pas sur le choix des personnes mais parce que c'est souvent le seul moyen de préserver la légitimité des élections »*.

PERSONNELS

Xavier Darcos rêve d'un programme d'échange européen pour les profs

Le 7 mai, Xavier Darcos a évoqué lors d'un forum à Lille consacré à l'Europe, l'idée d'un « Erasmus » pour les professeurs volontaires. Géré par la Commission européenne, Erasmus permet chaque année à 22 000 étudiants français d'étudier à l'étranger. Chose moins connue, il permet aussi aux enseignants-chercheurs d'aller séjourner à l'étranger... Le ministre souhaite donc s'inspirer de ce modèle pour favoriser la mobilité des enseignants et leur donner une sorte de « respiration » dans leur carrière : *« Cela leur redonnerait peut-être de l'intérêt dans leur métier. »* Reste que cette mobilité est d'ores et déjà possible. Un

décret de 2002 autorise en effet les *« détachements européens »* et les échanges entre administrations européennes, comme le rappelait le Livre vert sur la condition enseignante rédigé par Marcel Pochard *(voir* La Lettre *n° 584)*. Mais cette procédure ne semble pas encore séduire beaucoup d'enseignants. Les pays européens accueillent ainsi très peu d'enseignants communautaires (moins de 2 %), comme le révélait un rapport de la Commission européenne, publié en 2006. *« L'absence de reconnaissance d'un séjour à l'étranger dans la carrière des enseignants, la différence de rémunération d'un pays à l'autre ainsi que la mauvaise maîtrise des langues étrangères »* expliquent en grande partie cette faible mobilité intra-européenne, précise le rapport. La mise en place d'un dispositif simple d'échanges d'enseignants pourrait relancer cette idée. À Xavier Darcos de le défendre lors de la présidence française de l'UE au second semestre 2008.

SYNDICATS

La communauté éducative s'est massivement mobilisée le 15 mai

Lycéens, fonctionnaires, parents d'élèves, ils étaient des milliers à défiler dans les rues (de 50 000 à 60 000 à Paris, de 7 000 à 30 000 à Marseille, de 5 000 à 10 000 à Lyon, etc.) pour dénoncer les suppressions de postes dans la fonction publique, et plus spécifiquement dans l'éducation nationale. Alors que plus d'un quart des fonctionnaires étaient en grève, selon le ministère de la fonction publique, le pourcentage était plus important dans l'éducation nationale. Dans le primaire, particulièrement mobilisé contre les nouveaux programmes, le ministère évaluait à 46 % le taux de grévistes contre un peu moins de 70 % pour le SE-UNSA. Dans le secondaire, 33,5 % des enseignants étaient en grève selon le ministère, contre 55 % selon le SNES-FSU. *« Après les journées de mobilisation qui ont marqué les mois de mars et d'avril, ce résultat montre la détermination de toute la profession à se battre pour la réussite des jeunes, le respect et la reconnaissance de leur métier »*, estime ainsi le SNES. L'UNSA éducation demandait pour sa part l'ouverture de négociations.

LES CHIFFRES

L'Ile-de-France concentre 40 % des élèves d'écoles artistiques et culturelles

Effectif d'élèves dans les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel par région (2006-2007)

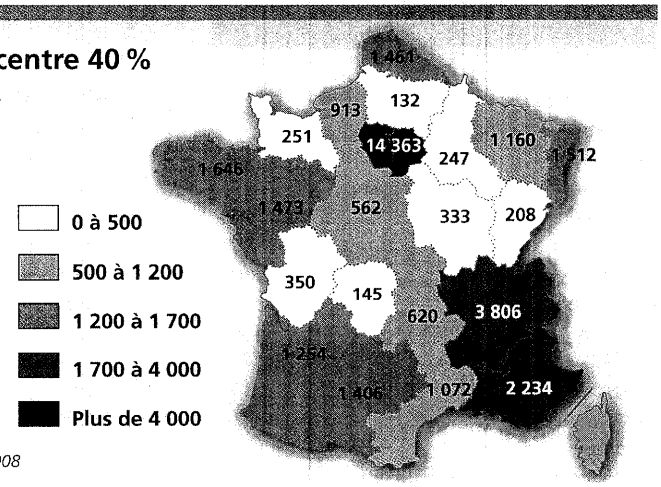

Source : ministère de la culture, 2008

FOCUS

Réforme du lycée : L'enseignement catholique prône une seconde spécialisée et un parcours modulaire

L'enseignement catholique apporte sa pierre à la réflexion sur la réforme du lycée. Son secrétaire général, Eric de Labarre, vient en tout cas d'envoyer au ministre de l'éducation nationale un texte déclinant les *« évolutions souhaitables du lycée »*. *« De façon globale, notre projet ne me semble pas contraire à ce que le ministère semble envisager, à savoir un lycée étape du processus de formation, conçu en lien avec l'amont et l'aval »*, explique le secrétaire général, qui opte de façon assez tranchée pour *« une construction modulaire »* du lycée, à l'image du modèle anglo-saxon, afin d'*« échapper à l'organisation actuelle en filières, trop stérilisante »*. L'idée est de *« casser »* notamment la série S. Le baccalauréat ne serait plus l'*« aboutissement d'une filière »*, mais *« une certification des capacités nécessaires pour accéder à un emploi ou à des études supérieures »*. Ce bac *« composite »* serait découpé en unités d'enseignement capitalisables, conçues au niveau national : deux unités « fondamentales », composées par regroupement de deux ou trois matières, *« qui seraient suivies par tous les élèves d'une même voie et pourraient être progressivement acquises en cours de cursus »* ; et trois unités « de spécialisation ». En première-terminale, les unités de spécialisation représenteraient 60 % de l'horaire des lycéens, les unités fondamentales, 40 %, et inversement en seconde. La réorganisation envisagée par l'enseignement catholique pour cette dernière est celle qui a le plus « étonné » au ministère. La seconde, en effet, *« néglige l'élément essentiel de la motivation de l'élève, qui exige, surtout à l'adolescence, le choix en matières de prédilection »*, analyse Eric de Labarre. Comme la suite du parcours au lycée, elle doit donc faire l'objet, selon lui, d'une *« spécialisation renforcée »* et *« mettre l'élève en situation de responsabilité »*. Ce choix ne serait pas irréversible : des passerelles seraient proposées à la fin de la seconde et de la première, et, *« au besoin »*, une semestrialisation du parcours serait envisagée. Le SGEC le reconnaît néanmoins : cette nouvelle architecture du lycée serait aujourd'hui *« difficilement finançable »*, mais devrait être *« un horizon à atteindre »*. Eric de Labarre se déclare enfin pour le maintien de la voie technologique, *« à condition qu'elle reste bien typée »*.

BRÈVES

Budget. Xavier Darcos pourrait être exonéré de la délicate annonce des suppressions de postes prévues dans le cadre du budget triennal 2009-2011, qu'il doit présenter cet automne. C'est l'avis que vient d'émettre le Conseil d'Etat. La raison en est juridique : selon la Constitution, la prévision d'une loi de finances est annuelle, alors qu'un budget pluriannuel relève d'une loi de programmation.

Vie lycéenne. Xavier Darcos a annoncé la mise en place d'un statut du lycéen prévoyant notamment la généralisation des maisons de lycéens, l'augmentation des prérogatives des conseils de la vie lycéenne et la mise en place d'une carte nationale du lycéen ouvrant des droits (culture, transport, etc.), a indiqué le 9 mai l'Union nationale lycéenne à l'issue de sa rencontre avec le ministre de l'éducation.

Programmes. Afin que l'histoire de l'esclavage devienne *« l'histoire de tous les Français, pas simplement l'histoire d'une partie d'entre eux »*, Nicolas Sarkozy a demandé, le 10 mai, son inscription dans les programmes du primaire. Cette question est déjà présente en réalité depuis 2002. En revanche, ce thème sera appliqué pour la première fois dans les programmes du collège en préparation.

L'AGENDA

■ **Le 20 mai :** 5e colloque consacré au « Devenir de l'ingénierie », sur le thème « Comment dépasser la dichotomie universités-écoles pour construire le modèle de l'enseignement supérieur français du XXIe siècle », organisé par la Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), à Paris.
Rens. : www.cdefi.fr

■ **Les 21 et 22 mai :** 3es Entretiens de la petite enfance, organisés par l'Observatoire de l'enfance, en partenariat avec l'INRP, à Nantes.
Rens. : www.observatoiredelenfance.org

■ **Les 21 et 22 mai :** 8es Assises nationales des technologies de l'information et de la communication dans le secteur public, organisées par la communauté professionnelle des agents territoriaux en charge des TIC (réseau TIC) , et parrainées par le ministère de l'éducation, à Nice.
Rens. : www.assises-tic.com

■ **Le 22 mai :** conférence EHESS sur le thème « De Bologne à Londres, la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur », organisée à Paris (105, boulevard Raspail, bâtiment B), de 19 heures à 21 heures.
Contact : jean-richard.cytermann@recherche.gouv.fr

■ **Du 28 au 31 mai :** 23e congrès de la Fnaren (Fédération nationale des associations des rééducateurs de l'éducation nationale) consacré au thème du « Temps » et intitulé « Entre temps, autre temps, le temps en rééducation », à Dôle (Jura).
Rens. : http://congres.fnaren.dole.free.fr

■ **Du 2 au 4 juin :** colloque sur le thème « Enseigner les mathématiques à l'école : où est le problème ? », organisé par la Copirelem, l'IUFM d'Aquitaine et l'IREM, à Bombannes (33).
Contact : colloque.copirelem@aquitaine.iufm.fr
Rens. : www.univ-irel.fr

L'ACTUALITÉ JURIDIQUE

Shabbat : l'absence systématique le samedi est « inconciliable » avec l'enseignement assuré dans certains établissements du supérieur

Observer le shabbat est-il compatible avec le suivi d'une formation ? Au nom du respect de la liberté d'expression religieuse, le Conseil d'Etat estimait en 1995 que *« les élèves des établissements publics d'enseignement du second degré peuvent bénéficier individuellement des autorisations d'absence nécessaires à l'exercice d'un culte ou à la célébration d'une fête religieuse »*. Suivant cette jurisprudence, un élève de confession juive a interpellé la Haute Autorité contre les discriminations (Halde), car il avait été exclu de son établissement d'enseignement supérieur privé non confessionnel suite à plusieurs absences non justifiées le samedi. Dans son avis publié récemment, la Halde a décidé de débouter le requérant, car *« les éléments du dossier montrent que l'école n'a pas refusé à M. X... le bénéfice d'autorisations d'absences nécessaires à l'exercice de son culte, mais qu'elle s'est opposée au caractère répétitif de ces absences, inconciliables avec l'enseignement assuré par l'école »*. En effet, comme le Conseil d'Etat le spécifiait pour un établissement public, *« si, pour des raisons liées à l'organisation des cours et aux contraintes afférentes aux études poursuivies, un examen ou tout autre élément d'une formation auquel la présence de l'étudiant est indispensable ne peut être organisé qu'un jour déterminé, la circonstance que la date retenue coïncide avec une fête ou une cérémonie religieuse n'est pas de nature à entacher d'illégalité la décision de l'administration »*. Dans cette école, précise la Halde, une grande majorité des enseignants sont des cadres ou dirigeants d'entreprise qui ne peuvent, du fait de leur activité professionnelle, être présents que le samedi.

LES RESPONSABLES

■ **Gilbert Angénieux**, professeur des universités, est élu président de l'université de Savoie. Il succède à Claude Jameux.

■ **Gilles Fourtanier**, professeur des universités, est élu président de l'université Toulouse-III. Il succède à Jean-François Sautereau.

■ **Jean-Loup Salzmann**, professeur des universités, est élu président de l'université Paris-XIII. Il succède à Alain Neuman.

■ **Marie-Christine Lemardeley**, professeur des universités, est élue présidente de l'université Paris-III. Elle succède à Bernard Bosredon.

■ **Jean-Louis Gout**, professeur des universités, est élu président de l'université de Pau-Pays de l'Adour. Il succède à Jean-Michel Uhaldeborde.

■ **Gérard Blanchard**, professeur des universités, est élu président de l'université de La Rochelle. Il succède à Michel Pouyllau.

■ **Gilles Baillat**, professeur des universités, est nommé directeur de l'IUFM de Reims.

■ **Camille de Beauvais** est nommée inspectrice de l'académie de Paris.

■ **Laurent Carraro**, docteur en mathématiques, est élu directeur de l'Institut supérieur des techniques avancées de Saint-Etienne (Istase). Il succède à Gérard Noyel.

■ **Lionel Fleury**, journaliste, a été élu directeur de l'Ecole de journalisme et de communication de Marseille (Aix-Marseille-II). Il succède à Patrick-Yves Badillo.

■ **Baki Youssoufou**, étudiant, est élu président de la Confédération étudiante (CE). Il succède à Julie Coudry.

ABONNEMENTS :
Le Monde de l'éducation, service abonnements, B 1210, 60732 Sainte Geneviève Cedex.
France métropolitaine : 0 825 000 778 (0,15 € la min).
DOM-TOM et étranger : 33 (0)3 44 31 80 48.

Edité par la Société éditrice du *Monde* (SA)
Directeur de la publication : **Eric Fottorino**

Imprimerie SENPQ
35, rue Victor-Hugo, 93500 Pantin

Commission paritaire des journaux et publications : n°1111 I 88575 - ISSN : 1166-3359
PRINTED IN FRANCE

Le Monde ■ La Lettre de l'éducation
80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13.
Tél. : 01-57-28-38-22 ou 33. Fax : 01-57-28-38-12.
Courriel : lalettre.education@lemonde.fr.

Rédaction en chef : **Brigitte Perucca.**
Rédaction : **Philippe Jacqué, Aurélie Sobocinski, Cécile Auguste**
Réalisation : **Boris Guillaud.**
Cartes et graphiques : service infographie du *Monde*.

POUR DÉCOUVRIR « LA LETTRE » DÈS LUNDI, ABONNEZ-VOUS

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à : *Le Monde de l'éducation*, service abonnements, B 1210, 60732 Sainte Geneviève Cedex.

81RLEB01

OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION »
POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €

☐ Je règle dès aujourd'hui en euros par

☐ Chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*
☐ Carte bancaire n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
Date de validité |_|_| |_|_|
Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte (près de la signature) |_|_|_|
Signature
☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée

☐ Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : ..... **Nom :** .....
Établissement : ..... **E-mail :** .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| **Localité :** .....

Offre valable jusqu'au 31/12/2008